

Dossier d'information
Inscription à l'épreuve écrite d'admissibilité
Session de septembre 2018

L'épreuve écrite d'admissibilité se tiendra
le 12 février 2018
Une convocation vous sera adressée par courrier

Moniteur éducateur (ME)
Formation initiale
OU
Formation professionnelle continue

Le coupon d'inscription est à retourner avant le **26 janvier 2018**
à l'adresse suivante :

CFPES-CEMEA IDF
Service des admissions
65, rue des Cités
93306 Aubervilliers cedex

Conditions pour entrer en formation de moniteur éducateur.....	2
Inscription aux épreuves d'admission.....	2
La formation au CFPES-CEMEA IDF:	4
La formation de moniteur éducateur	4
Les financements pendant la formation :.....	5
Etudiants admis dans le cadre de la formation initiale :.....	5
Etudiants admis dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue :	5
Le coût de la formation.....	6
Coupon d'inscription à l'épreuve écrite d'admissibilité.....	8

Conditions pour entrer en formation de moniteur éducateur

**Aucun diplôme préalable scolaire ou professionnel n'est exigé.
Avoir réussi les épreuves de sélection en Centre de Formation.**

Les épreuves d'admission ont pour but de vérifier les capacités du candidat :

- A réfléchir sur des thèmes socio-éducatifs et des questions de société (épreuve écrite),**
- A travailler en groupe (épreuve de groupe),**
- A formuler son expérience et ses projets professionnels (entretien individuel).**

Les candidats ayant obtenu la moyenne et au-delà à l'épreuve écrite puis aux épreuves orales sont déclarés admissibles. **L'admission** est prononcée par ordre de mérite et en fonction du nombre de places disponibles. Les candidats admissibles sont placés sur une liste d'attente. Ils seront sollicités, si des places deviennent disponibles, en fonction de leur classement.

Inscription aux épreuves d'admission.

« Les épreuves d'admission en formation, mentionnées au dernier alinéa de l'article D. 451-74 du code de l'action sociale et des familles, comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite d'admissibilité permet à l'établissement de formation de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats. (...)

L'épreuve orale d'admission permet à l'établissement de formation d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement. (...)

Les candidats à la formation menant au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ou d'un des diplômes mentionnés à l'annexe IV du présent arrêté ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité. » (art.2 arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur)

Les étapes des épreuves écrite et orales

- 1 **L'épreuve écrite d'admissibilité** aura lieu le **12 février 2018**. Vous pouvez dès à présent nous retourner le coupon d'inscription accompagné des pièces demandées et d'un chèque de **35 euros** à l'ordre du CFPES-CEMEA IDF. Les candidats dispensés de l'épreuve écrite doivent s'acquitter également de ces frais.

Note : les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

- 2 **Un dossier d'inscription aux épreuves orales** sera adressé aux candidats ayant satisfaits à l'épreuve écrite. Il devra être retourné au CFPES-CEMEA IDF complètement instruit, accompagné de toutes les pièces demandées et d'un chèque de **130 euros**. Les épreuves orales se dérouleront la semaine du **3 au 6 avril 2018**.

Note : les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Le montant total des épreuves d'admission s'élève à **165 euros**.

À l'issue des épreuves orales, les résultats sont communiqués par courrier.

La formation au CFPES-CEMEA IDF:

Le Centre de Formation aux Professions Éducatives et Sociales est un établissement créé par les CEMEA, un des principaux mouvements d'éducation populaire. Il met en oeuvre les méthodes actives pendant la formation et valorise la coopération, la créativité, la prise de responsabilité, le souci de l'intérêt général et le débat. Il s'agit de former des professionnels qui porteront un regard réflexif sur leur pratique professionnelle.

La formation est assurée par une équipe de formateurs permanents disposant d'une expérience professionnelle dans les domaines de l'action sociale et/ou ayant une formation universitaire, et d'intervenants : professionnels, responsables associatifs, artistes, auteurs...

La formation est organisée sur le mode de l'alternance avec des sessions théoriques et des stages pratiques. L'analyse de la pratique professionnelle et du processus de formation s'effectue dans des groupes de travail qui se réunissent régulièrement pendant le cursus de formation. Les échanges collectifs occupent une place importante et nourrissent la réflexion des étudiants.

Des sessions thématiques : *Histoire du travail social, médiations éducatives, Ecran-Ecrits...*, permettent aux étudiants de découvrir des réflexions ou des pratiques professionnelles et de développer leur créativité.

Les étudiants disposent d'une représentation au Conseil Technique d'Établissement et au Conseil Technique et Pédagogique.

Pendant le cursus de formation, les étudiants bénéficient d'un suivi personnalisé et en petit groupe : rencontres régulières avec les formateurs, ateliers d'écriture, préparation aux épreuves du diplôme : « jurys blancs », travail participatif pour présenter son parcours et les apports de la formation.

La formation de moniteur éducateur

La formation de moniteur-éducateur se déroule sur deux années. Elle se compose de 950 heures de formation théorique en alternance avec 7 mois de stage.

Elle est construite à partir de domaines de formation :

- DOMAINE DE FORMATION 1 : **Accompagnement social et éducatif spécialisé** (400 heures),
- DOMAINE DE FORMATION 2 : **Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé** (300 heures),
- DOMAINE DE FORMATION 3 : **Travail en équipe pluriprofessionnelle** (125 heures),
- DOMAINE DE FORMATION 4 : **Implication dans les dynamiques institutionnelles** (125 heures),

Les financements pendant la formation :

Dans le cadre de la formation initiale :

La formation initiale est réservée aux étudiants n'ayant pas d'employeur

- **La formation est financée par un apport de ressources personnelles**

L'étudiant règle les droits d'inscription et les frais de scolarité. Il prend une cotisation forfaitaire de sécurité sociale pour l'affiliation au régime étudiant

- **Demande d'une bourse :**

Bourses du Conseil Régional d'Ile de France : elles sont réservées aux personnes qui ne sont ni salariées, ni indemnisées par pôle emploi. Les demandes de bourse se font à la rentrée auprès du secrétariat du CFPES-CEMEA.

Les demandeurs d'emploi :

- **Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF) ou de l'Allocation de Fin de formation (AFF)**

Demander le dossier et les renseignements auprès de votre pôle emploi après avoir opté pour un PARE.

Information : Les étudiants qui, durant leur formation, arrivent en fin de droits ont la possibilité de faire une demande de la **Rémunération des Stagiaires de la formation professionnelle par l'ASP** et ce uniquement à compter de la 2^e année de formation effective, en relais de l'assurance chômage. Renseignements et dossier auprès du secrétariat du CFPES-CEMEA.

Dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue :

L'employeur ou le fonds s'engage à payer la formation. Le CFPES-CEMEA n'accueille pas d'élèves dans le cadre de l'apprentissage.

- **Un plan de formation de l'employeur (PAUF),**
- **Un financement par l'employeur, hors PAUF,**
- **Un contrat de professionnalisation**
- **Un Congé Individuel de Formation (CIF)**
- **Un Congé de Formation Professionnelle (CFP)**
- **Un autre type de contrat (exemple : contrat de formation pour les salariés de certains Conseils Généraux...)**

Le coût de la formation¹

sur la base de l'année scolaire 2016/2017 (sous réserve de modification)

Formation dans le cadre de la formation initiale.

Volume horaire et durée de votre formation théorique ²		Droits d'inscription annuels	Frais de scolarité annuels	Coût annuel ³	Frais de formation pour l'année	Coût total de la formation
950 heures	2 ans	165,00 €	535,00 €	100,00 €	Financés par la Conseil Régional	200,00 €

Formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Volume horaire et durée de votre formation théorique ²		Droits d'inscription annuels	Frais de scolarité annuels	Total droits d'inscription et frais de scolarité	Frais de formation par année	Coût total de la formation
950 heures	2 ans ³	165,00 €	535,00 €	700,00 €	5450,00€	10 900,00 €

Autres allègements (exemples post-jury VAE) : un devis personnalisé peut être établi.

¹ Ces tarifs sont indicatifs, ils ne constituent pas un document contractuel. Seule la convention signée avant l'entrée en formation vaut contrat.

² La durée de la formation est déterminée au cours d'une réunion d'installation du cursus, au regard de l'expérience et des diplômes du candidat, selon les textes en vigueur.

³ Les frais de transport, d'hébergement et de restauration liés à la formation sont pris en charge par l'étudiant ou son employeur.

CFPES-CEMEA IDF
Service des admissions
65, rue des Cités
93306 Aubervilliers cedex

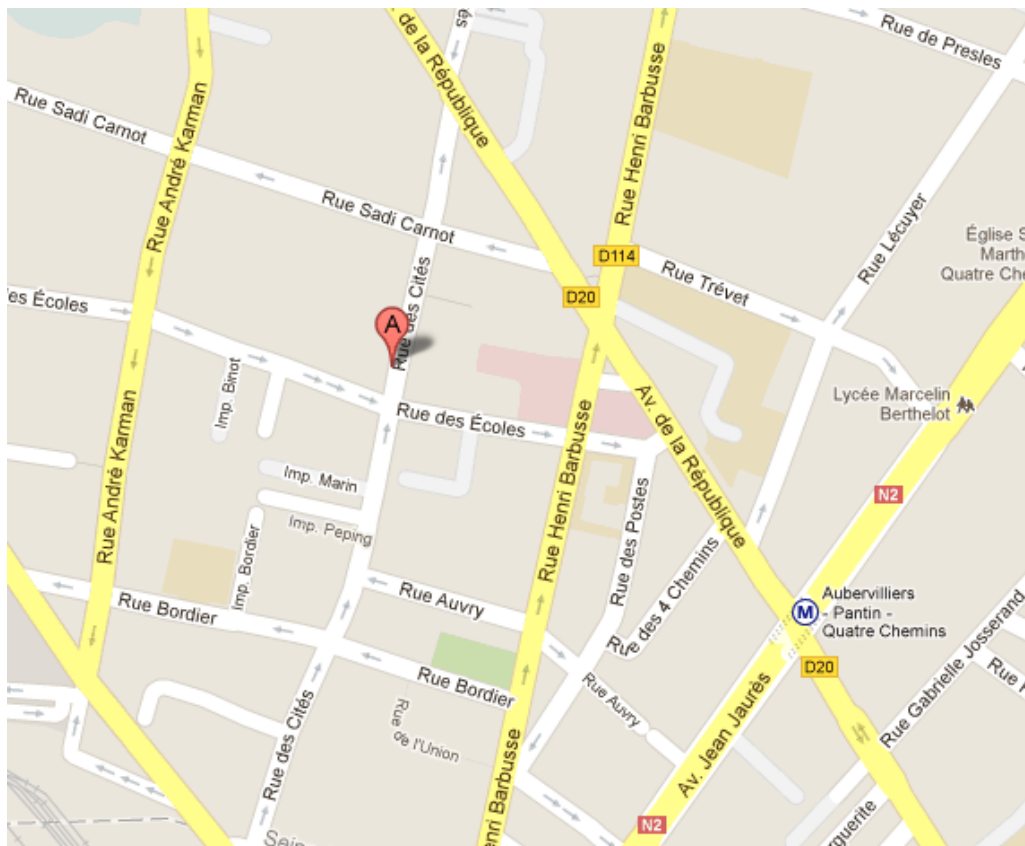
Pour s'y rendre en transport en commun

Métro : ligne 7

Arrêt Aubervilliers Pantin Quatre Chemins
puis
Bus 150 ou 170, arrêt « rue des Cités »

RER B :

Arrêt La Courneuve Aubervilliers,
puis
Bus 150 arrêt « rue des Cités »



**Coupon d'inscription à l'épreuve écrite d'admissibilité — MONITEUR EDUCATEUR
A RETROUVER AVANT LE 26 janvier 2018**

**A retourner, accompagné d'un chèque de 35 euros à l'ordre du CFPES-CEMEA IDF. Paiement
accepté en espèces sur place, au moment du dépôt du coupon.
Les mandats cash ne sont pas acceptés.**

Merci d'écrire très lisiblement

Monsieur Madame

Nom (de naissance) :

Nom marital :

Prénom :

Adresse :

Cp/Ville :

Téléphone :

Mail :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité : Française

CEE

Autre

Je certifie avoir pris connaissance du dossier d'information pour l'entrée dans le cycle de moniteur-éducateur.

Je m'inscris dans le cadre de la formation initiale (voir page 5)

Je m'inscris dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue (voir page 5)

Je demande la dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité, étant titulaire de l'un des diplômes suivants : (joindre la photocopie de votre diplôme)

- Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale
- Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale
- Baccalauréat professionnel services en milieu rural
- BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile
- Diplôme d'Etat d'assistant familial
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
- Autre Diplôme ou titre homologué au moins de niveau IV
- Lauréat du service civique

Je serais présent(e) à l'épreuve écrite d'admissibilité le 12 février 2018.

Fait le _____ à _____

Signature du candidat